



# IDENTIFICATION DE SOURCES ALTERNATIVES D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON AU BURKINA FASO

## Rapport Final

*Réalisée par:*

**PCI** BURKINA <sup>SARL</sup>  
Business & Development  
01 BP Bobo-Dioulasso 01  
E-mail: polyc\_ing@yahoo.fr  
Tél: 70 22 04 69 /  76 05 29 55



Avec le soutien du Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest volet Burkina Faso (PACAO-BF) financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) qui apporte une contribution financière.

Février 2021

## TABLE DES MATIERES

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>6</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>I. Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude</b> .....	<b>8</b>
I.1 Rappel des objectifs de l'étude.....	8
<b>II. Méthodologie</b> .....	<b>9</b>
II.1 Préparation et conception de l'étude.....	9
II.2 Exécution et réalisation de l'étude.....	9
II.3 Rédaction des rapports et présentation des résultats .....	10
<b>III. Présentation des acteurs du sous secteur</b> .....	<b>11</b>
III.1. Acteurs directs du sous-secteur de la trituration .....	11
III.1.1. Les fournisseurs de graines de coton au Burkina .....	11
III.1.2 Les tritrateurs de graine de coton.....	12
III.1.3 Les autres utilisateurs de la graine.....	12
III.2. Les acteurs de soutien .....	13
III.2.1. L'Etat et ses structures.....	13
III.2.2. Les institutions financières .....	13
III.2.3. Les transporteurs.....	13
<b>IV. Etat des lieux des sources actuelles d'approvisionnement en graine de coton</b> .....	<b>16</b>
<b>V. Préoccupations des huiliers liées à la disponibilité de la graine et clé de répartition</b> .....	<b>17</b>
V-1 Raréfaction de la graine .....	17
V-2 Prix de la graine .....	19
V-3 Répartition de la graine.....	20
<b>VI. Sources potentielles d'approvisionnement en graine de coton</b> .....	<b>22</b>
VI-1 Sources potentielles d'approvisionnement en graines de coton .....	22
VI-2 Analyse des avantages comparés des sources alternatives d'approvisionnement .....	25
<b>VII. Diagnostic des conditions et des itinéraires actuels d'approvisionnement en graine de coton par les huiliers</b> .....	<b>27</b>
VII.1 Analyse des conditions et itinéraires actuels d'approvisionnement .....	27
VII.2 Recommandations .....	29
<b>VIII. Modalités de capitalisation et d'intégration des innovations de l'organisation du circuit d'approvisionnement</b> .....	<b>29</b>
<b>IX. Analyse des modalités de financement des approvisionnements.</b> .....	<b>31</b>
IX.1 Analyse des modalités de financement mis en œuvre .....	31
IX.2 Recommandations pour une amélioration des modalités de financement .....	33
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>37</b>

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ABNORM</b>	: Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité
<b>AICB</b>	: Association interprofessionnelle de coton du Burkina
<b>APROCOB</b>	: Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina
<b>BOA</b>	: Bank Of Africa
<b>BSIC</b>	: Banque sahélo-sahélienne pour l'investissement et le commerce
<b>BUNEE</b>	: Bureau national des évaluations environnementales
<b>CBI</b>	: Coris Bank International
<b>CCI-BF</b>	: Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
<b>CPPOD</b>	: Coopérative des producteurs de produits oléagineux et divers
<b>GTPOB</b>	: Groupement de transformateurs des produits oléagineux de Bobo
<b>GHB</b>	: Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso
<b>GHB-GIE</b>	: Groupement des huileries de Bobo-Dioulasso - Groupement d'intérêt économique
<b>HSF</b>	: Huilerie savonnerie du Faso
<b>HBM</b>	: Huilerie Ba Mariama
<b>IMF</b>	: Institution de microfinance
<b>INERA</b>	: Institut de l'environnement et de recherches agricoles
<b>IRSAT</b>	: l'Institut de recherche en Sciences appliquées et technologies
<b>LNSP</b>	: Laboratoire national de santé publique
<b>PACAO</b>	: Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest
<b>PCI Burkina</b>	: PolyConsult-Ingénierie /Burkina
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>SFD</b>	: Système financier décentralisé
<b>SN-CITEC</b>	: Société nouvelle huilerie et savonnerie
<b>SGBF</b>	: Société générale Burkina Faso
<b>SOCOMA</b>	: Société cotonnière du Gourma
<b>SOFIB</b>	: Société de fabrication Barro et compagnie
<b>SOFITEX</b>	: Société burkinabè des fibres textiles
<b>SOGEA FASO</b>	: Société générale alimentaire du Faso
<b>UCP</b>	: Unité de coordination du projet
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UNPCB</b>	: Union nationale des producteurs de coton du Burkina
<b>WATAN</b>	: Huilerie Walid Tarek Naïm

## RÉSUMÉ

Le Burkina Faso compte une centaine d'unités de trituration de graine de coton pour la production d'huile et d'autres sous-produits. Ces unités rencontrent cependant des difficultés d'approvisionnement en graine de coton. Cette situation affecte les performances des huileries, avec des effets induits négatifs sur d'autres filières comme celles des emballages, des transports et de prestations diverses avec lesquelles elles entretiennent de fortes relations.

La demande en graine de coton étant nettement supérieure à l'offre de graine des trois sociétés cotonnières au niveau national, la principale question est celle de savoir comment combler le gap entre les besoins des huiliers en graine et les quantités disponibles. Dès lors, l'objectif principal de cette étude est d'identifier les différentes sources d'approvisionnement possibles en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des sociétés cotonnières à satisfaire la demande en graine de coton des huileries au Burkina Faso.

L'analyse de situation révèle que la demande potentielle en graine de coton varie entre 600 000 et 800 000 tonnes alors que l'offre est estimée à 150 000 tonnes. La demande est quatre fois plus importante que l'offre de graine de coton. La SOFITEX a elle seule assure 83 % de l'offre de graine de coton aux huileries. Il est donc indispensable de rechercher des sources alternatives d'approvisionnement pour assurer la durabilité des activités de la filière huilerie au Burkina Faso.

Les huiliers s'organisent pour gérer au mieux les quantités de graine disponibles. Les huiliers sont organisés en groupements à travers lesquels ils obtiennent leurs quotas de graine de coton pour la production, à l'exception des grandes unités industrielles qui sont actionnaires de certaines sociétés cotonnières (SN Citec et SOFIB) et d'autres unités de trituration qui ont le privilège de recevoir directement la graine des sociétés cotonnières (Huilerie Bâ Mariama, AGROPA, et GENOL). Face à la faiblesse de l'offre nationale de graine de coton, certaines unités de trituration font recours à la graine des pays voisins, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Le Bénin semble être la destination privilégiée, eu égard à sa proximité avec certaines zones de transformation. Seulement, des statistiques fiables ne sont pas disponibles pour permettre d'apprécier l'ampleur de l'importation de graine de coton.

Dans le court terme, les sociétés cotonnières ne sont pas en mesure de satisfaire la demande de graine de coton des huileries. La tension sur l'offre de graine de coton s'est d'ailleurs

accrue avec la baisse de la production cotonnière au cours des trois dernières campagnes agricoles.

L'analyse approfondie de la situation des huileries permet de faire les recommandations suivantes :

- organiser davantage les importations de graine de coton dans le cadre des actions de la Grappe huileries de Bobo-Dioulasso qui joue pratiquement le même rôle que l'AICB ou procéder à la création d'une interprofession pour une meilleure coordination des activités des groupements ;
- assainir la filière huilerie pour ne garder que les unités de transformation qui respectent scrupuleusement les exigences pour la production d'huile de coton ;
- arrêter d'octroyer des autorisations d'ouverture de nouvelles unités de trituration compte tenu de la faiblesse de l'offre de graine de coton et du nombre déjà élevé d'huilerie en activité ;
- diversifier les matières premières utilisées pour la production d'huiles en encourageant la production d'oléagineux comme le soja, le sésame, le tournesol et l'arachide ;
- trouver une solution définitive aux impayés des huiliers et de leur surendettement afin d'établir la confiance au sein de groupements, d'une part et entre les groupements et les banques, d'autre part.

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1: Clé de répartition de la graine de coton entre tritrateurs/campagne 2020/2021

Tableau n° 2: Comparaison des prix de cession de la graine de coton

**LISTE DES FIGURES**

Graphique n°1: Carte des acteurs de la graine de coton au Burkina Faso

Graphique n°2: Sources actuelles d'approvisionnement en graine de coton au Burkina Faso

Graphique n°3: Evolution de la production de la graine de coton au Burkina Faso

Graphique n°4: Evolution comparative de la production de coton dans les pays de l'espace UEMOA

## INTRODUCTION

La trituration des graines de coton constitue une activité créatrice de richesses pour l'économie burkinabè. L'activité a enregistré une forte croissance au cours des dix dernières années. A la faveur de la volonté affichée par les autorités à encourager la valorisation de la graine de coton, on a assisté à une prolifération d'huileries au point où il parut utile d'adopter des mesures d'assainissement en 2012.

L'apport du sous-secteur de la production d'huiles alimentaires, en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, n'est pas négligeable. En effet, la filière des huiles alimentaires emploie environ 20 000 personnes et apporte plus de 15 milliards de francs CFA à l'économie nationale. Par ailleurs, la production des huileries burkinabè est estimée à 50 000 tonnes en 2018 alors que la demande annuelle atteint 100 000 tonnes. Selon les données de la FAO, la production d'huile de coton représente environ 70 % de la production totale d'huile végétale. Selon Baffes (2010), la graine de coton est transformée localement en huile pour la consommation et les produits cosmétiques (16 %), en tourteau pour l'alimentation animale (45 %), coques pour l'alimentation animale et comme source d'énergie (27 %) et autres produits y compris les déchets (12 %). Cette activité de transformation concerne aussi bien les entreprises relevant du secteur formel (unités industrielles et semi-industrielles) que celles du secteur informel.

Cependant, malgré ce potentiel de croissance relativement important, du fait de la demande sans cesse croissante des huiles alimentaires et des sous-produits issus de la trituration des graines de coton, les huileries ne parviennent pas à atteindre les niveaux de performances économiques attendues. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Mais la contrainte majeure évoquée par la quasi-totalité des acteurs lors des entretiens demeure l'insuffisance de la graine de coton pour leur permettre de tourner en plein régime. La plupart des huileries ne disposent de graines de coton que pour trois mois d'exploitation, à peine.

Dans le but de trouver des solutions durables à ce problème crucial d'approvisionnement des huileries, le Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi (PATECE) a appuyé la Grappe Huilerie de Bobo-Dioulasso pour la réalisation de plusieurs études diagnostiques. Parmi les principales recommandations formulées, figure l'appui à la diversification des sources d'approvisionnement des huileries.

La présente étude, consacrée à une analyse approfondie du sous secteur de la trituration de la graine de coton, vise à identifier des sources alternatives d'approvisionnement en graine de coton. Les résultats devraient permettre de formuler des recommandations susceptibles de contribuer à disponibiliser la matière première dont l'absence affecte drastiquement les niveaux de production des huiliers.

Pour ce faire, l'Unité de Coordination du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest- Volet Burkina Faso (UCP/PACAO-BF) a recruté le cabinet PCI-Burkina pour la réalisation de la présente étude.

## **I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE**

### **I.1 Rappel des objectifs de l'étude**

L'objectif général de l'étude est d'identifier des sources alternatives d'approvisionnement en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des fournisseurs constitués de trois sociétés cotonnières, à satisfaire la demande des huiliers en graine de coton au Burkina Faso.

Il s'agit spécifiquement :

- de faire un état des lieux exhaustif des sources actuelles d'approvisionnement en graine de coton par les huiliers ;
- de recenser les préoccupations liées à la disponibilité de la graine et présenter la clé de répartition;
- de pister d'autres sources d'approvisionnement en graine de coton;
- d'établir un diagnostic des conditions et des itinéraires actuelles d'approvisionnement en graine de coton par les huiliers et formuler des recommandations pour en améliorer l'efficience ;
- d'identifier d'autres sources d'approvisionnement durables et des conditions d'accès au niveau national et dans la sous-région en faisant une analyse des avantages comparés (prix, transport, etc.) ;
- de proposer des modalités concrètes de capitalisation et d'intégration des innovations de l'organisation du circuit d'approvisionnement ;
- d'analyser les modalités de financement des approvisionnements et formuler des recommandations.

## II. MÉTHODOLOGIE

La démarche méthodologique proposée dans la proposition technique du consultant et amendée à la rencontre de cadrage consiste en i) une phase de préparation et de conception des outils, ii) une phase de collecte et d'analyse des données et, iii) une phase de rédaction des rapports de l'étude.

### II.1 Préparation et conception de l'étude

Il s'est agi d'organiser la rencontre de cadrage, de faire une esquisse de la revue de littérature pour mieux cerner la problématique de l'étude et de proposer les principaux outils de collecte et d'analyse des données.

#### ☞ *Rencontre préparatoire et de cadrage de la mission*

Elle a permis des échanges directs et mutuels entre le commanditaire de la mission, les bénéficiaires de l'étude et le consultant. Ces échanges avaient pour objectif de permettre aux parties prenantes d'harmoniser leur compréhension des termes de référence de la mission et des exigences de mise en œuvre d'une part, et de s'accorder sur la démarche méthodologique et les outils de collecte de données. Les principaux acteurs à rencontrer pour la collecte de données pertinentes ont également été identifiés lors de la réunion de cadrage.

#### ☞ *Revue de littérature et actualisation des outils de collecte de données*

Après la rencontre de cadrage, les experts ont approfondi la revue de littérature pour une meilleure compréhension du sujet de l'étude. Ces analyses ont permis de faire une synthèse des connaissances sur la problématique de l'étude et d'actualiser, par la suite, les outils de collecte des données sur le terrain.

### II.2 Exécution et réalisation de l'étude

Pour cette phase, il a été retenues trois (03) activités. Il s'agit de la collecte de données sur le terrain, du traitement et l'analyse des données, et de la formulation de recommandations.

#### ☞ *Collecte des données*

Elle a consisté en l'administration des outils de collecte de données sur le terrain afin de recueillir les données qualitatives et quantitatives utiles à l'atteinte des résultats attendus de l'étude. Cette activité a concerné les différents acteurs impliqués dans l'approvisionnement des huileries en graine de coton et les services connexes (sociétés cotonnières, huileries, faitières

des huileries, administration, acteurs des secteurs de soutien aux huileries, personnes ressources, etc.). Elle a couvert l'ensemble du territoire.

Des entretiens ont eu lieu avec les managers des trois sociétés cotonnières. En ce qui concerne les huileries, elles ont été regroupées en trois catégories en fonction de leur capacité de trituration. Les « grandes huileries » regroupant les unités dont la capacité individuelle de trituration journalière est supérieure ou égale à 100 tonnes. Les « moyennes huileries » regroupant les unités dont la capacité individuelle journalière de trituration est comprise entre 50 et 100 tonnes tandis que les unités considérées comme « petites huileries » sont celles dont la capacité journalière de trituration inférieure à 50 tonnes. Les enquêtes ont couvert toutes les grandes huileries (au nombre de 6) et toutes les moyennes huileries (au nombre de 5). Pour ce qui concerne les petites huileries, un échantillon de trente six (36) unités a été tiré en tenant compte de leur répartition géographique sur le territoire national. Des enquêteurs ont effectué le déplacement dans les différentes localités pour l'administration du questionnaire.

#### ☛ *Traitement et analyse des données collectées pour l'atteinte des résultats attendus*

Les termes de référence ont défini sept (07) résultats à atteindre à l'issue de la mission. Les données qualitatives ont permis de caractériser les acteurs de la filière huilerie, de faire la description des circuits d'approvisionnement. Les données quantitatives ont été utilisées pour parfaire le graphe des sources d'approvisionnement en graine et d'identifier des sources alternatives pour les acteurs.

#### ☛ *Formulation des recommandations*

Une analyse approfondie des différents résultats obtenus a permis de formuler des recommandations à l'endroit du commanditaire de l'étude et de ses bénéficiaires. Ces recommandations sont le fruit du recueil des propositions des acteurs et des analyses du consultant.

### **II.3 Rédaction des rapports et présentation des résultats**

Dans la démarche méthodologique convenue, trois livrables étaient attendus: un rapport initial, un projet de rapport et un rapport final. Le rapport initial a été transmis après le démarrage de l'étude. Le présent document constitue le projet de rapport. Le rapport final sera produit après la réception des observations du commanditaire sur le projet de rapport.

### III. PRÉSENTATION DES ACTEURS DU SOUS SECTEUR

Le sous secteur de la trituration de la graine de coton est animé par des acteurs directs et des acteurs indirects ou d'appui. Les acteurs directs sont ceux dont l'activité influence directement la disponibilité de la graine de coton sur le marché, soit par la production, soit par la transformation ou la commercialisation (utilisation).

Les acteurs d'appui sont des acteurs dont l'activité consiste à accompagner les acteurs directs à travers des prestations de services (encadrement technique, appui-conseils, formation, recherche, vulgarisation, transport des graines, aide à la recherche de marchés, etc.), la fourniture de biens (matériel de transformation, etc.) et/ou la mise à disposition de ressources financières (crédits, facilités financières, garantie, caution, etc.). L'action des acteurs d'appui a pour vocation principale de faciliter ou d'optimiser l'activité des acteurs directs qui peut être la production, la transformation ou l'utilisation de la graine de coton.

#### III.1. Acteurs directs du sous-secteur de la trituration

On en dénombre trois groupes: les fournisseurs, les tritrateurs et les autres utilisateurs de la graine de coton.

##### III.1.1. Les fournisseurs de graines de coton au Burkina

Ils sont constitués des trois (03) sociétés cotonnières du Burkina, à savoir la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), Faso Coton et la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA). Cette dernière est présente à l'Est du pays avec trois (03) unités d'égrenage, depuis 2004, pendant que FASO COTON couvre le centre du pays avec deux (02) unités d'égrenage. La SOFITEX qui est la plus ancienne et la plus grande de ces sociétés couvre le « Grand Ouest » du pays avec douze (12) unités d'égrenage.

Ces sociétés sont regroupées en Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina (APROCOB). Elles obtiennent la graine de coton à l'issu de l'égrenage du coton graine dans la proportion moyenne d'environ 52%. Les graines produites par ces sociétés cotonnières sont réparties entre les unités de trituration individuelles ou organisées (GTPOB et GHB-GIE) d'une part, et les autres utilisateurs des graines notamment les producteurs de coton (comme semence) et les instituts de recherche, d'autre part.

A côté de ces fournisseurs locaux, d'autres extérieurs (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo et Ghana) fournissent de la graine à certaines unités locales de trituration.

### ***III.1.2 Les triturateurs de graine de coton***

Le Burkina Faso compte une centaine d'unités connues de trituration de graines de coton. Les unités de trituration se recensent principalement à Bobo-Dioulasso avec une soixantaine d'unités, suivie de Ouagadougou qui regroupe une trentaine d'unités. Les autres localités du Burkina comptant des triturateurs sont Dédougou, Ouahigouya, Banfora, Fada, Diébougou et Koudougou. La présence de la SOFITEX dans la région des Hauts Bassins avec 85 % des parts de marché semble expliquer cette situation de concentration des unités dans cette localité.

La majorité des huiliers se répartit dans trois (03) associations : le Groupement des transformateurs des produits oléagineux du Burkina Faso (GTPOB), le Groupement des Huiliers de Bobo (GHB -GIE) et la Coopérative des producteurs de produits oléagineux et divers (CPPOD). Ces groupements ont pour principal rôle de centraliser les données de leurs membres et de servir d'intermédiaire entre l'administration, les fournisseurs de graine, les institutions financières et leurs membres.

Les plus importantes sociétés de trituration, c'est-à-dire celles ayant une capacité de transformation d'au moins 100 tonnes de graine de coton par jour, sont: SN CITEC, SOFIB, HSF, WASA INDUSTRIES SA, HUILERIE BA MARIAM et Huilerie WATAN. Elles sont toutes situées dans la ville de Bobo-Dioulasso.

Toutefois, il est à noter l'existence d'unités dites « clandestines » de trituration c'est-à-dire qui ne satisfont pas aux exigences du cahier de charges pour l'obtention d'un agrément d'ouverture mais qui, clandestinement, triturent la graine de coton. Quand bien même elles absorbent une partie importante de l'offre de la graine de coton, leur nature clandestine ne permet pas de les dénombrer objectivement.

### ***III.1.3 Les autres utilisateurs de la graine***

Il s'agit d'acteurs dont l'activité influence directement la disponibilité de la graine de coton sur le marché par son utilisation. Comme autres utilisateurs de la graine de coton, on peut citer les cotonculteurs qui l'utilisent comme semence et les instituts de recherche qui, quant à eux,

l'utilisent pour des besoins de recherche et d'expérimentation en laboratoire ou sur des "champs écoles".

### **III.2. Les acteurs de soutien**

#### ***III.2.1. L'Etat et ses structures***

Les services techniques déconcentrés et décentralisés sont constitués des démembrements des ministères sectoriels en charge de l'agriculture, de l'économie, de l'industrie, du transport et de la mobilité urbaine, du commerce, de la recherche scientifique, et des collectivités. Au sein de ce groupe d'acteurs d'appui, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) est un acteur majeur d'appui au sous-secteur, notamment dans les domaines de l'organisation des acteurs.

Les services techniques déconcentrés et décentralisés œuvrent pour garantir le cadre réglementaire, législatif et fiscal, définir la politique agricole et industrielle, réguler et contrôler le secteur. Il y a également les structures de recherche comme l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT), des laboratoires de contrôle de qualité comme le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) et le Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE).

#### ***III.2.2. Les institutions financières***

Les institutions financières sont des acteurs publics ou privés dont la vocation est d'apporter des concours financiers aux acteurs du sous-secteur graine de coton (fournisseurs de graine, transporteurs, tritrateurs individuels ou en groupement, ...).

Ce groupe d'acteurs est composé du système bancaire classique (15 banques au 31 décembre 2020) et du système financier décentralisé (SFD) (129 au 31 décembre 2018) dont le Réseau des Caisses Populaires du Burkina.

#### ***III.2.3. Les transporteurs***

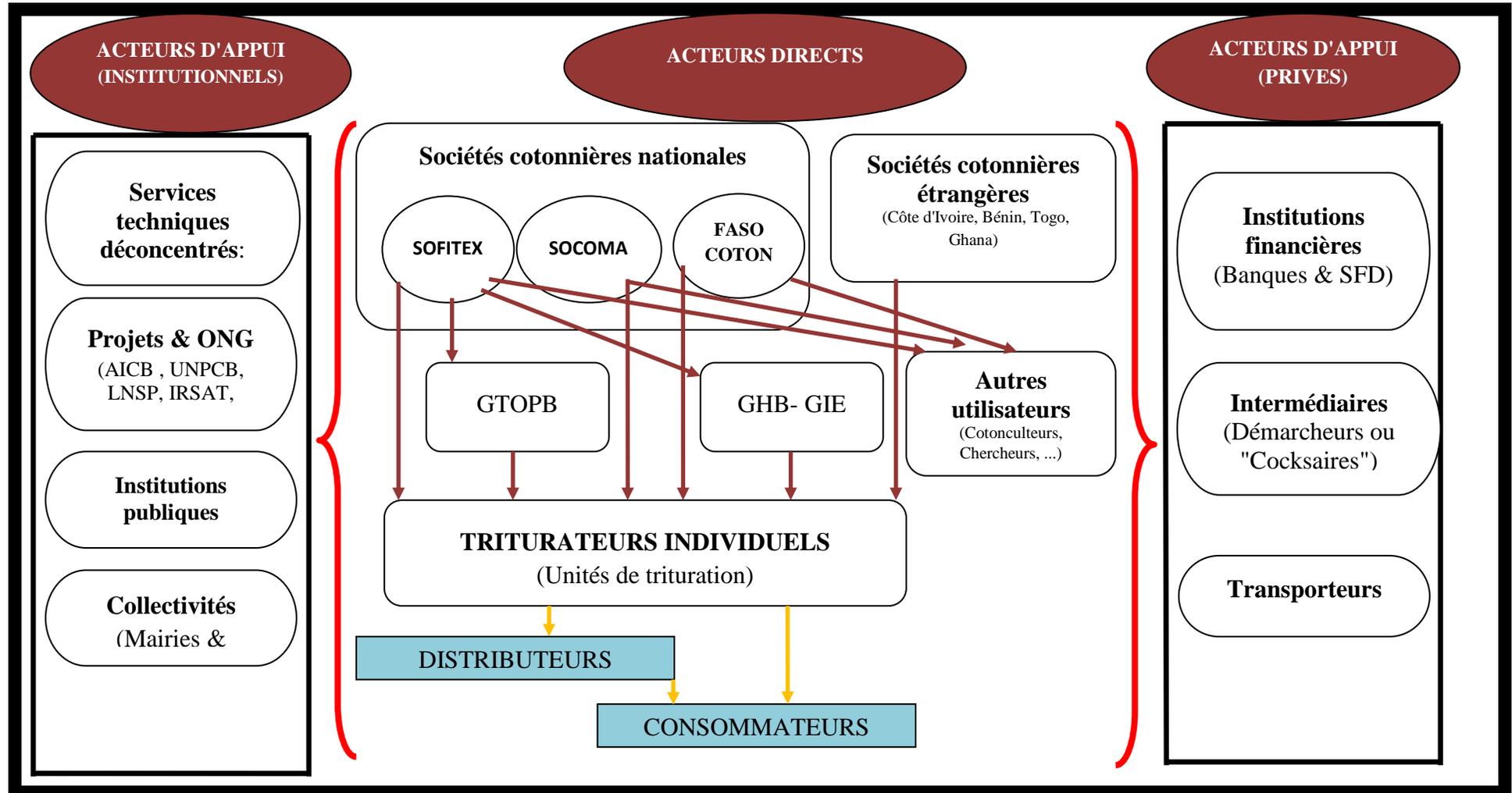
Les transporteurs sont un groupe d'acteurs dont l'activité consiste à faciliter le transfert de la graine de coton d'un point à un autre. Ce transfert peut se faire, par exemple, d'un site

d'égrenage local ou étranger (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, ...) à un autre point qui peut être un magasin ou une unité de trituration.

Cependant, les données collectées n'ont pas permis d'identifier des acteurs du transport exclusivement orientés sur le transport de la graine de coton. Certes, quelques huileries disposent de camions pour le transport de leurs propres dotations en graine de coton. Seulement, au regard de la faiblesse de leur nombre, on peut conclure, sans grand risque de se tromper, que le transport des graines de coton est assuré par des acteurs occasionnels, non spécifiques au sous-secteur.

La figure suivante donne une représentation des acteurs du sous secteur graine de coton.

Figure n° 1 Carte des acteurs de la graine de coton au Burkina Faso



Source: Consultant

#### IV. ETAT DES LIEUX DES SOURCES ACTUELLES D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON

Comme énoncé plus haut, l'offre de la graine de coton utilisée au Burkina Faso est essentiellement d'origine locale.

Au niveau national, la graine est fournie par les trois sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON)

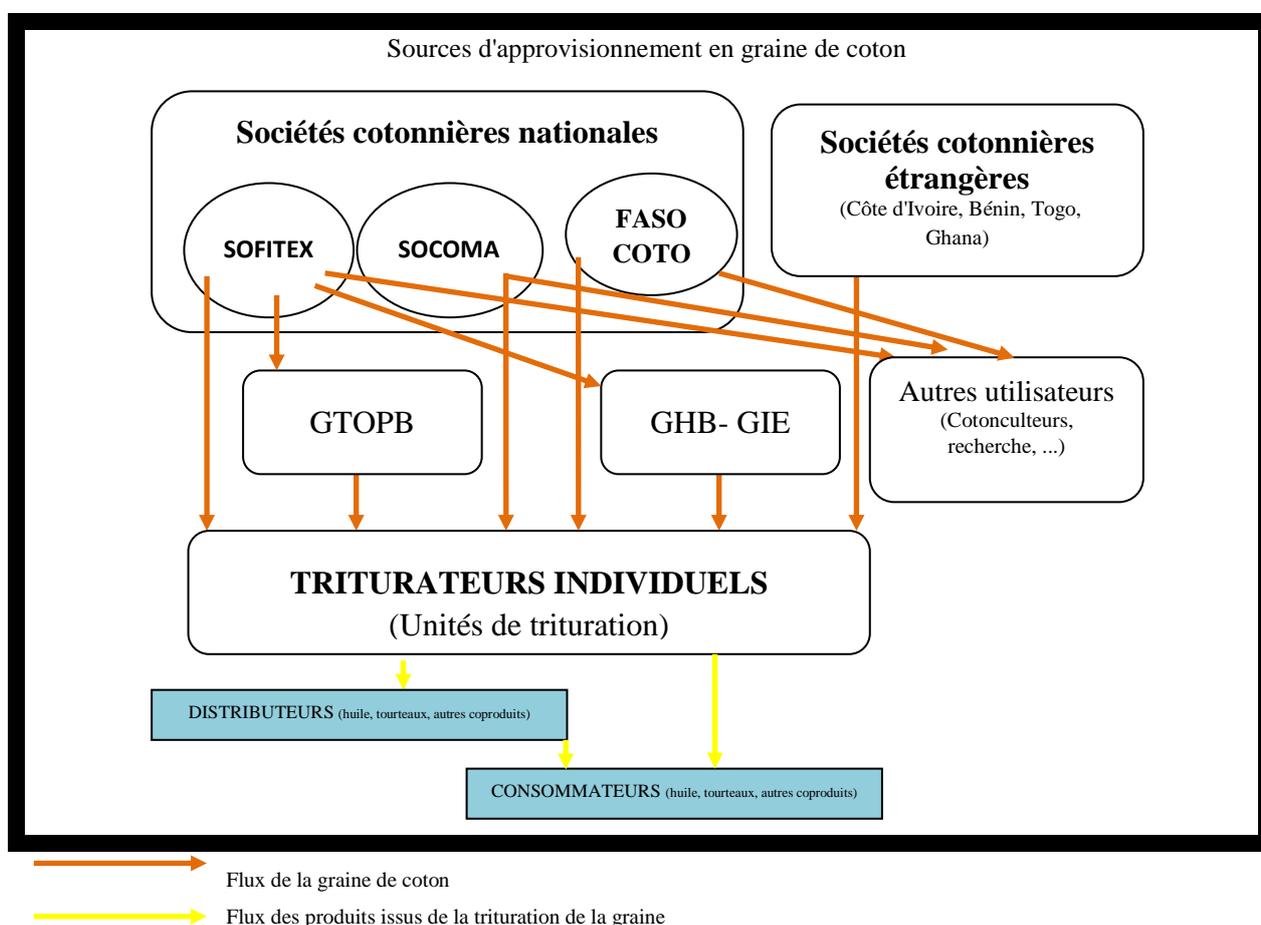
De l'analyse des données collectées, il ressort que :

- la SOFITEX offre régulièrement une quantité de graine comprise entre 125 000 et 150 000 tonnes par an. Elle est répartie entre les unités de trituration et/ou leurs groupements d'une part et les autres utilisateurs (cotonculteurs, Recherche, ...), d'autre part.
- SOCOMA offre régulièrement une quantité annuelle moyenne de trente mille (30 000) tonnes. La graine produite par SOCOMA est exclusivement servie à la SN CITEC qui est l'un des actionnaires.
- FASO COTON offre régulièrement une quantité annuelle moyenne de dix mille (10 000) tonnes. Cette quantité est servie exclusivement à la SOFIB qui détient des actions dans le capital social de cette dernière.

Toutefois, il est utile de noter que certaines unités ont recours à l'importation de graine de coton des pays voisins tels le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

La figure ci-après permet de décrire les sources d'approvisionnement des tritrateurs du Burkina Faso en graine de coton.

Figure n°2: Sources actuelles d'approvisionnement en graine de coton



## V. PRÉOCCUPATIONS DES HUILIERS LIÉES À LA DISPONIBILITÉ DE LA GRAINE ET CLÉ DE RÉPARTITION

L'analyse des données collectées permet de regrouper les préoccupations des huiliers en trois points :

- Raréfaction de la graine
- Prix de la graine
- Répartition de la graine

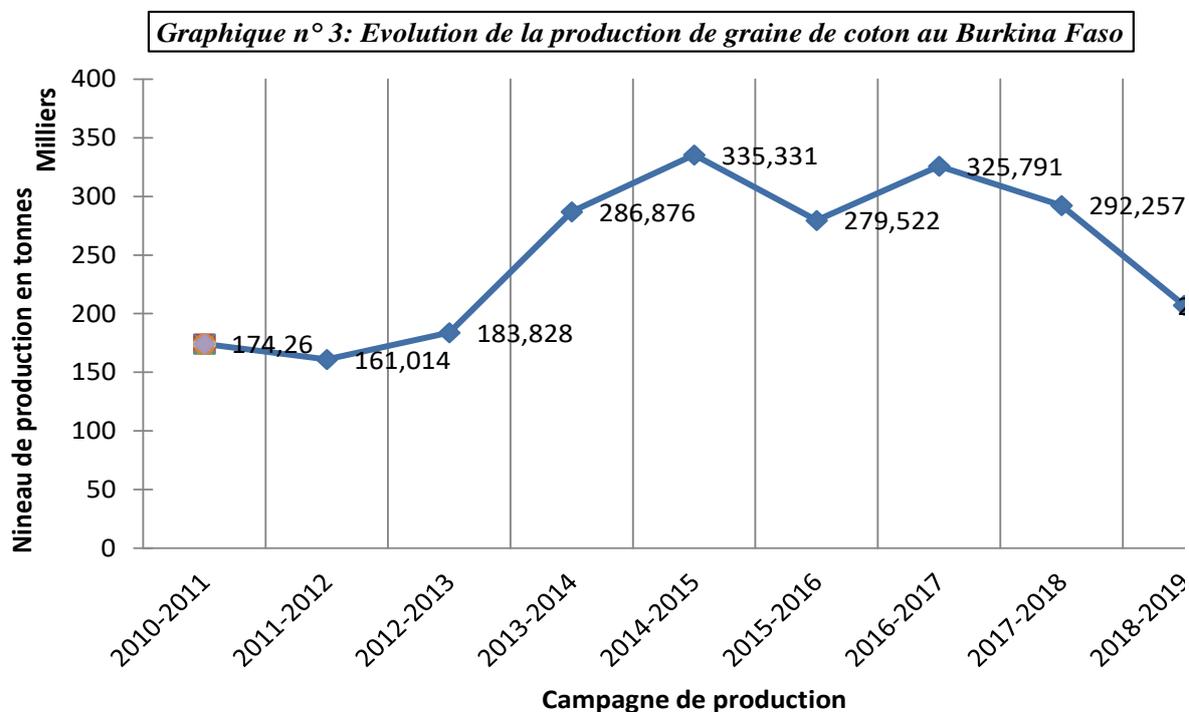
### V-1 Raréfaction de la graine

Si au cours de la décennie 2000-2010, l'offre de la graine de coton était largement suffisante pour couvrir les besoins des acteurs de la trituration au point d'autoriser son exportation, de nos jours la baisse tendancielle de l'offre de la graine de coton constitue une préoccupation majeure des huileries au Burkina Faso.

En effet, l'offre de la graine de coton burkinabé n'a pas été constante sur la dernière décennie, de 2010 à 2020. En effet, de la campagne 2010-2011 à la campagne 2013-2014, l'offre de la graine a connu une ascension pour culminer pendant la campagne 2014-2015 à trois cents trente cinq mille trois cent trente et un (335 331) tonnes. Puis la campagne 2015-2016 a enregistré une forte chute de cinquante cinq mille huit cents neuf (55 809) tonnes due à la baisse de la production de coton graine, notamment dans la zone SOFITEX (régions des Hauts-Bassins et des Cascades)<sup>1</sup> et la zone SOCOMA<sup>2</sup>.

Les campagnes de communication et d'intermédiation entreprises par les autorités politiques et la SOFITEX pour relancer la production cotonnière n'a eu qu'un effet conjoncturel en faisant remonter la production de la graine de coton de la campagne 2016-2017 à 325 791 tonnes contre 279 522 tonnes la campagne précédente. Ainsi, nonobstant les efforts de relance, on assiste à une baisse tendancielle du niveau de production et donc de l'offre de la graine de coton burkinabé jusqu'à la campagne 2018-2019.

Le graphique n°3 suivant illustre cette tendance.



<sup>1</sup> Boycott de la production par les producteurs de ces deux régions pendant la campagne 2015-2016

<sup>2</sup> Crise sécuritaire

Face à cette tendance baissière du niveau de production de la graine et tenant compte du nombre déjà important des unités de trituration dans le pays, dans un contexte libéral, qui permet l'entrée sur le marché de nouvelles unités, la raréfaction de la graine constitue pour les acteurs de la trituration une source de fortes préoccupations pour la survie du sous secteur.

## V-2 Prix de la graine

Environ 35% des acteurs enquêtés estiment que le prix d'acquisition de la graine constitue une préoccupation. Si au départ, la graine était considéré comme un résidu de l'activité d'égrenage du coton graine, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, elle est considérée comme un coproduit du coton. Aux dires des interviewés, plusieurs raisons sont à la base de ce changement de statut:

- *en premier lieu*, c'est la demande de plus en plus forte due au boom de l'activité de trituration suscitée par la volonté politique de valorisation de la graine de coton dans les années 2007. Cette situation a convaincu la SOFITEX que la graine pouvait s'inscrire dans son portefeuille produits de manière à lui permettre d'améliorer le prix d'achat du coton graine auprès des producteurs pour ipso facto susciter plus d'engouement de la part de ces derniers pour la production de coton graine. C'est ainsi que le prix de cession de la graine de coton par la SOFITEX est passé de 40 à 80 FCFA HTVA/kg<sup>3</sup>
- *en deuxième lieu*, la forte demande ayant eu pour corollaire l'insuffisance de la graine sur le marché a conduit les acheteurs (tritrateurs et exportateurs) à faire de la spéculation en négociant sur le « marché noir » des prix largement supérieurs à ceux consentis par la SOFITEX. Cette dernière comprend ainsi qu'elle peut améliorer ses recettes en révisant le prix de cession de la graine à la hausse puisque sur le terrain, les acteurs semblent disposés à payer plus pour obtenir de la graine.
- *Enfin*, le model de financement de l'approvisionnement des tritrateurs en graine constitue désormais une source de financement pour la SOFITEX. En effet, l'organisation des tritrateurs en groupements permet à ces derniers d'utiliser la caution solidaire auprès des banques pour lever d'importants fonds pour financer leur approvisionnement en graine

<sup>3</sup> Coproduit du coton

de coton. Les fonds ainsi mobilisés sont versés à la SOFITEX à l'avance sur la base de quotas prévisionnels de graine.

Entre le date de versement de ces fonds à la SOFITEX par les tritrateurs et la réception de la graine dans leurs unités, il se découle un temps assez long de sorte que les frais financiers encourus renchérisent le coût de revient de la graine aux tritrateurs. Pire, il arrive que la quantité effectivement livrée aux tritrateurs par la SOFITEX soit inférieure au quota prévisionnel annoncé aux tritrateurs et sur la base duquel ceux-ci ont mobilisé les fonds versés. Dans ce cas, la SOFITEX procède à un remboursement du "trop perçu" aux tritrateurs. Or, aux dires des tritrateurs et des banquiers rencontrés, ce remboursement s'effectue au moins six mois après la mise en place du crédit. Cela signifie que le tritrateur doit supporter des frais financiers qui n'ont servi à rien et qu'il faut alors répercuter sur les quantités de graines effectivement réceptionnées. A y réfléchir, c'est comme si le tritrateur s'endette pour financer la SOFITEX.

Les acteurs qui évoquent le niveau du coût d'acquisition de la graine comme préoccupation soutiennent qu'elle est une conséquence de la concurrence des huiles importées dont les prix sur le marché<sup>4</sup> rendent l'huile locale moins compétitive du fait de l'importance relative du coût de la matière première (graine de coton) dans la structure des prix de revient. Cette argumentation rejoint alors le point de vue de ceux qui estiment que le prix de la graine n'est pas une préoccupation si l'entrée de l'huile importée sur le marché national était bien contrôlée.

### V-3 Répartition de la graine

La répartition de la graine de coton est faite par les sociétés cotonnières en fonction de leurs stocks disponibles issus de l'égrenage du coton graine. Une portion du stock disponible est affectée par chaque société cotonnière à la semence et le reliquat est alloué aux tritrateurs.

Pour ce faire, la SOFITEX qui alloue les graines issues de ses unités d'égrenage, a activement encouragé les huiliers à s'organiser en groupements servant d'interface entre elle et les huileries dans le cadre des transactions relatives à la commercialisation de la graine. Ainsi, sur la base des besoins exprimés par les membres des groupements et de la disponibilité de la

<sup>4</sup> En moyenne 8 000 FCFA par bidon de 20 litres, contre 13 000 FCFA pour l'huile produite localement.

graine, un quota est alloué à chaque groupement, charge à lui de faire ensuite un dispatching de son quota entre ses membres.

Les préoccupations formulées par les acteurs interrogés se situent à ce deuxième niveau de dispatching. En effet, environ 60 % des acteurs interviewés se déclarent insatisfaits de la répartition entre membres des groupements. Ils expliquent que la répartition entre membres du groupement se fait en fonction non seulement du besoin de graines exprimé par le membre mais aussi de la capacité de trituration de son unité. Il s'en suit des abus car certains membres reçoivent des allocations de graines, quand bien même ils ne sont plus en activité. Cette situation entraîne des comportements de spéculation de la part de ces derniers qui revendent leurs quotas à d'autres triturateurs moyennant une rétribution de dix à quinze mille francs CFA par tonne. Cette pratique conduit à un renchérissement anormal de la matière première pour les unités qui sont effectivement en activité. La difficulté éprouvée par les groupements à écarter les auteurs de cette pratique réside dans le fait qu'ils disposent officiellement de toutes les autorisations pour la trituration. « *Même si tout le monde savait qu'il n'a pas produit d'huile la campagne précédente, il soutient qu'il produira pendant la présente campagne, alors comment lui refuser la graine ?* », soutient un responsable de groupement.

L'instauration récente de l'obligation pour tout triturateur de disposer au préalable d'une « *Décision d'autorisation de production* » et d'un « *Certificat de mise à la consommation* » pour prétendre s'approvisionner en graine de coton est certainement une mesure qui permettra de réduire drastiquement ces pratiques. Cette mesure a été prise par le ministère de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat à travers la note N°020-0969/MICA/SG/SP-FCL/DRRE du 15 décembre 2020 postérieurement à la répartition de la graine pour la campagne 2020-2021. Par conséquent ses incidences ne seront observées que sur la répartition de la campagne 2021-2022. Au demeurant, le tableau n°1 présente la répartition de la graine de coton entre les acteurs majeurs de la trituration.

**Tableau 1 : Clé de répartition de la graine de coton entre acteurs de la trituration /campagne 2020-2021**

Société/groupement	Quantité de graine (en tonnes)		
	SOFITEX	Faso Coton	SOCOMA
GTPOB	35 000	-	-
GHB-GIE	35 000	-	-
SN CITEC	55 000	-	27 000
SOFIB	5 000	7 000	-
Huilerie Ba Mariama	5 000	-	-
<b>Total</b>	<b>135 000</b>	<b>7 000</b>	<b>27 000</b>

*Source: Données collectées par le consultant auprès des sociétés cotonnières et des triturateurs*

Les données du tableau n°1 révèlent que la SOFITEX est la seule société qui fournit de la graine à tous les groupements d'huiliers (GTPOB et GHB-GIE), à trois grandes entreprises (SOFIB et SN CITEC et l'Huilerie Ba Mariama). Les quantités de graine octroyées aux entités varient entre 5 000 tonnes et 55 000 tonnes. La SN CITEC bénéficie à elle seule de 55 000 tonnes. Cette spécificité s'explique non seulement par le fait qu'elle est la plus grande industrie de trituration au Burkina Faso (400 tonnes/jour) mais également par le fait que la SOFITEX y est actionnaire à hauteur de 35 % du capital social.

La totalité de la graine de SOCOMA (environ 27 000 tonnes) est entièrement livrée à la SN CITEC, tandis que celle de FASO COTON (environ 7 000 tonnes) est destinée à la SOFIB. Cette situation s'explique par le fait que la SN CITEC est actionnaire de la SOCOMA et que la SOFIB est actionnaire de FASO COTON. Par ailleurs, les productions de ces deux sociétés cotonnières sont relativement faibles comparativement à celle de la SOFITEX.

Si la répartition de la graine au sein des groupements (entre membres) ne semble pas rencontrer l'assentiment de tous les membres, il est à noter que la clé de répartition de la graine établi par les sociétés cotonnière est unanimement acceptée de tous les triturateurs interrogés.

## **VI. SOURCES POTENTIELLES D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON**

### **VI-1 Sources potentielles d'approvisionnement en graines de coton**

Au regard de leurs capacités de trituration installées, la demande des huileries du Burkina Faso en graines de coton s'évalue à environ huit cent soixante-dix-huit mille sept cents (878 700) tonnes par an.

Face à cette demande, la quantité annuelle moyenne de graine offerte par les trois sociétés cotonnières au cours des cinq (05) dernières années est de deux cent cinquante mille (250 000) tonnes<sup>5</sup>.

C'est dire que les besoins des triturateurs ne sont satisfaits qu'à environ 28,45 %. Cette situation est confirmée par les données collectées sur le terrain. En effet, plus de 78 % des unités enquêtées affirment avoir un taux de couverture de leurs besoins inférieur à 30 %.

<sup>5</sup> Rapport d'étude de faisabilité dans les C4 Transfert de technologies et de savoir-faire pour le développement des coproduits du coton, Page10

Hormis les grandes huileries, les deux tiers (2/3) des unités ont une durée de production annuelle de trois à quatre mois (décembre-mars) dans l'année. Pire, à travers les entretiens réalisés avec les acteurs, il est ressorti que plusieurs unités choisissent de ne pas produire car la quantité de graine qu'elles reçoivent est si minime qu'il n'est pas rentable de mettre l'unité en activité.

Ainsi, l'alternative serait de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement. Les données collectées permettent de constater que déjà les huiliers ont répertorié des sources alternatives qui sont le Bénin et la Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure le Togo et le Ghana.

- ✍ Sur la campagne 2018-2019, le Bénin a produit trois cent cinquante neuf mille trois cents quarante (359 340) tonnes<sup>6</sup> de graine de coton contre trois cent seize mille neuf cent trente-deux (316 932) tonnes, la campagne précédente.

La capacité globale de trituration des unités du Bénin<sup>7</sup> est de deux cents dix mille (210 000) tonnes par an assurée par deux huileries à savoir la Société Huilerie du Bénin (SHB) pour cent dix mille (110 000) tonnes par an et la société Fludor pour quatre vingt dix mille (90 000) tonnes par an.

Ainsi, en rapprochant cette capacité globale de trituration du pays à sa production globale de graine de coton, il vient un écart positif d'environ cent six mille neuf cent trente (106 932) tonnes de graines.

- ✍ Au cours de la même campagne (2018-2019), la filière coton de la Côte d'Ivoire a amélioré ses performances en produisant 460 000 tonnes de coton graine (soit environ 239 200 tonnes de graines de coton) contre moins de 415 000 tonnes lors de la campagne précédente. Ces résultats ont propulsé la Côte d'Ivoire au troisième rang en Afrique, derrière le Bénin et le Mali, détrônant ainsi le Burkina Faso. La Côte d'Ivoire entend consolider cette position.

La Côte d'Ivoire a une capacité globale de trituration de deux cents mille (200 000) tonnes assurée par l'unique acteur OLHEOL. Toutefois, cette unité qui a repris les actifs de l'ex-TRITURAF n'est, pour l'instant, pas en pleine capacité de trituration de

<sup>6</sup> (Faostatet AIC, 2019), Evolution de la production des co-produits du coton de 2010 à 2020 au Bénin

<sup>7</sup> BNETD (2013),

ses installations. Cela laisse entrevoir des possibilités de disponibilité de la graine ivoirienne pour les unités du Burkina Faso d'au moins quarante mille (40 000) tonnes par an.

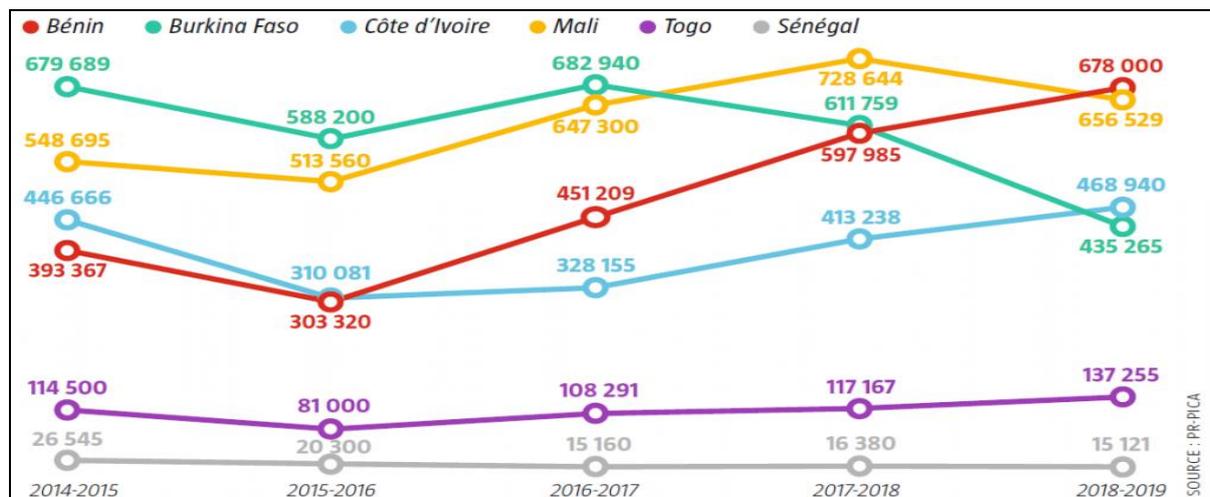
- ✍ Quant au Mali, sur la campagne 2018-2019, sa production de coton graine s'est élevée à sept cents vingt huit mille (728 000) tonnes soit environ trois cents soixante dix huit mille cinq cents soixante (378 560) tonnes de graines.

Avec environ quatre vingt six (86) unités de seconde transformation, la république du Mali, à l'instar du Burkina Faso, compte de nombreuses unités de trituration de la graine de coton. Regroupées majoritairement au sein de la Fédération Nationale des Producteurs d'Huile et d'Aliments de Bétail du Mali (FENAPHAB) qui compte environ soixante-seize (76) membres, elles absorbent la totalité de la graine produite au Mali. Ces membres sont aussi confrontés aux mêmes contraintes d'insuffisance de la graine que leurs homologues du Burkina Faso.

- ✍ Pour la même campagne 2018-2009, le Togo a produit cent trente sept mille deux cents cinquante cinq (137 255) tonnes soit environ soixante onze mille trois cent soixante treize (71 373) tonnes de graines. Le Togo fait figure de petit producteur avec une production qui a enregistré une baisse d'environ 15 % au cours de la campagne 2019-2020.

La NIOTO qui était la principale industrie de deuxième transformation du pays ne triture plus de graines de coton. Elle s'est spécialisée dans l'importation non seulement des oléines de palme pour la fabrication d'huile de palme raffinée, mais aussi d'huile de palme raffinée.

Figure n° 3: Evolution comparative de la production cotonnière dans les pays producteurs de l'UEMOA(en t)



De ce qui précède, il apparaît à première vue, que la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo (dans une moindre mesure) peuvent constituer des sources alternatives d'approvisionnement des huileries du Burkina en graine de coton comme matière première. Il est donc utile d'examiner dans quelle mesure ces sources alternatives peuvent être mises à profit pour combler sinon, réduire le gap qui existe entre demande et offre de graine de coton burkinabè.

## VI-2 Analyse des avantages comparés des sources alternatives d'approvisionnement

Au regard des données actuelles, la Côte d'Ivoire et le Bénin sont des sources alternatives d'approvisionnement à explorer.

En matière d'avantages comparés, trois éléments peuvent être pris en considération entre les différentes sources : la qualité de la graine, le prix de cession usine et enfin le coût du transport.

- S'agissant du critère qualité, les triturateurs interrogés sont unanimes à reconnaître la proximité des qualités de la graine burkinabè et celle de la graine béninoise. Cependant, ils reprochent à la graine ivoirienne un taux d'humidité très élevée rendant sa trituration plus chère car nécessitant plus de consommables. Ce qui veut dire que toute chose égale par ailleurs, le coût de revient de l'huile obtenue à partir de la graine ivoirienne est plus élevé que celui de l'huile obtenue avec les graines burkinabè et béninoise.

Ainsi, l'opportunité ou non de recourir à la source ivoirienne, s'appréciera à travers la capacité du triturateur à répercuter, sur le prix de vente de son huile, le surcoût dû à la

qualité de la graine. Malheureusement, les données collectées auprès des triturateurs interrogés n'ont pas permis à la mission de valoriser ce surcoût.

- Pour ce qui est du prix de cession de la graine par tonne, les données collectées auprès des acteurs interrogés estiment respectivement à 75 000 FCFA, 85 000 FCFA et 80 000 F CFA, les prix pratiqués au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

A observer ces prix, on aurait tendance à dire que la source béninoise est la plus intéressante car le prix de cession qui y est pratiqué est même plus bas que celui appliqué au Burkina. Il n'en est rien car même à qualité égale de la graine, il est indispensable de tenir compte du troisième critère de l'analyse comparative, à savoir le coût du transport.

- Pour ce qui est du coût du transport, le dépouillement des données collectées renseigne que le coût moyen calculé du transport d'une tonne de graine du site d'égrenage de l'usine à celui du triturateur est respectivement de cinq mille (5 000) FCFA, trente huit mille (38 000) F CFA et de quarante mille (40 000) FCFA pour la graine burkinabè, la graine béninoise et la graine ivoirienne. Ce coût intègre les frais de transit et autres "faux frais" liés aux tracasseries policières sur la route.

Ainsi, les coûts moyens de la graine rendue au site de trituration seraient de cent treize mille (113 000) F CFA, quatre-vingt-dix milles (90 000) F CFA et de cent vingt mille (120 000) F CFA respectivement pour les sources béninoise, burkinabè et ivoiriennes.

Le tableau n°2 ci-après illustre à souhait cette analyse comparative des coûts de la graine selon la source.

**Tableau 2 : Comparaison des prix de la graine des sources alternatives à ceux du le Burkina**

Pays	Prix et coût en F CFA			Variation/Burkina (%)
	A l'achat	Coût du transport	A destination	Surcoût
Bénin	75 000	38 000	113 000	25,56
Burkina Faso	85 000	5 000	90 000	-
Côte d'Ivoire	80 000	40 000	120 000	33,33

Source: Consultant

Les résultats de cette analyse montrent bien que le recours à des sources alternatives d'approvisionnement en graine n'est pas sans incidence. Cette incidence induite est de

+ 25,56 % pour la source béninoise et de + 33,33% pour la source ivoirienne, comparées à la source burkinabè.

En tenant compte du surcoût inhérent à la qualité de la graine ivoirienne, il vient qu'après la source burkinabé, la source béninoise est la deuxième source la plus avantageuse devant la source ivoirienne.

Les surcoûts ainsi évalués affecte la compétitivité de l'huile produite au Burkina par rapport aux huiles d'importation. Cet état de fait peut se révéler dissuasif pour les triturateurs burkinabè s'ils ne sont pas rassurés par la prise de mesures de nature à les mettre à l'abri de la concurrence de ces huiles.

**Remarque:** Pour optimiser le recours aux sources alternatives, il serait utile pour les triturateurs d'éviter d'entreprendre des relations solitaires avec les fournisseurs de ces sources. Ils gagneraient à utiliser leurs organisations professionnelles (GTPOB, GHB GIE, ...) pour contractualiser avec ces derniers. Cela aurait l'avantage de mettre les triturateurs individuels à l'abri de plusieurs risques et de permettre des économies d'échelles pour se répercuter sur chacun des membres.

## VII. DIAGNOSTIC DES CONDITIONS ET DES ITINÉRAIRES ACTUELS D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON PAR LES HUILIERS

### VII.1 Analyse des conditions et itinéraires actuels d'approvisionnement

Les circuits d'approvisionnement en graine de coton au niveau national sont relativement courts. Dans la zone SOFITEX, la distance moyenne entre l'usine d'égrainage et l'huilerie localisée à Bobo-Dioulasso (zone de concentration des unités) est inférieure à 350 km. Les zones les plus éloignées des huileries de Bobo-Dioulasso sont situées dans la région cotonnière de Koudougou.

Par contre, les distances pour l'approvisionnement en graine de coton sont plus importantes pour les zones cotonnières de la SOCOMA et de FASO COTON. En effet, toute la graine de ces deux zones sont livrées directement à deux huileries basées à Bobo-Dioulasso (SOFIB et SN CITEC). Dans ce cas, la distance moyenne entre les unités d'égrainage et les unités de transformation de la graine varie entre 360 et 650 km.

Au-delà des distances physiques qui séparent le lieu de production de la graine et l'huilerie, les caractéristiques des itinéraires actuels d'approvisionnement en graine de coton sont de quatre (4) ordres:

- l'état des routes
  - le temps mis sur les site d'égrainage
  - les difficultés d'ordre logistique
  - le prix du transport
- ***l'état des routes:*** si dans l'ensemble, l'état des routes empruntées par les transporteurs pour l'approvisionnement des huileries en graine est acceptable, force est de reconnaître que certaines routes sont difficilement carrossables. C'est notamment le cas des routes dans les régions cotonnières de Koudougou (Sissili) et de Dédougou (Solenzo).
- ***le temps d'attente pour le chargement des camions sur les sites d'égrainage :*** La procédure d'enlèvement de la graine est la suivante: La SOFITEX communique aux groupements de tritrateurs leurs quotas au titre de la campagne. Les groupements à leur tour procèdent à la répartition des allocations à leurs membres. Une fois les allocations individuelles connues, chaque tritrateur s'organise pour verser le montant correspondant à son allocation de graines auprès de la SOFITEX qui, au vue de la preuve de versement affecte aux tritrateurs des sites d'égrainage où ils devront recevoir leurs allocations. Il arrive donc qu'un même site d'égrainage soit affecté à plusieurs tritrateurs. En principe, les graines sont livrées au fur et à mesure de l'activité d'égrainage. Et comme il n' y a pas de concertation entre les tritrateurs, il arrive très souvent qu'il y ait embouteillage de camions sur le site d'égrainage de sorte que le rythme d'égrainage ne suffise pas à servir immédiatement tous les camions présents. Cette situation conduit les transporteurs à observer un long temps d'attente sur les sites avant d'être chargés. Il en résultat pour conséquence le renchérissement du coût du transport de la graine dans la mesure où nombre de tritrateurs ne disposent pas de camions propres mais ont recours à des camions loués.
- ***les difficultés d'ordre logistique :*** La plupart des tritrateurs ne disposent pas de camion pour l'enlèvement de leurs allocations de graine. Et comme l'enlèvement de la graine se concentre sur une période relativement courte, il arrive que des tritrateurs éprouvent des difficultés à trouver des transporteurs pendant cette période.

- **le prix du transport** : il s'agit là d'une conséquence des difficultés d'ordre logistique. En effet, l'insuffisance de camions pendant la période charnière d'enlèvement des approvisionnements par les huiliers sur les sites d'égrainage conduit certains transporteurs à spéculer sur le coût du transport (ou la location du camion). Ainsi pour la même distance, il arrive que le coût du transport connaisse une augmentation d'un transporteur à l'autre.

Par ailleurs pour disposer rapidement des services de transport, certains huiliers n'hésitent à pas à proposer aux transporteurs une légère majoration du tarif normal. De telles pratiques sont courantes et contribuent à l'accroissement des coûts des approvisionnements.

## VII.2 Recommandations

Dans le but d'améliorer l'efficacité des conditions et itinéraires d'approvisionnement, il peut être formulé les recommandations suivantes :

- une planification des enlèvements qui tienne compte du rythme d'égrainage des usines en collaboration avec les services de la SOFITEX. Cela aurait l'avantage d'éviter les embouteillages de camions sur les sites d'égrainage et réduire considérablement les pertes de temps. En effet, lorsqu'un camion (qui est pris en location) passe moins de temps pour effectuer un approvisionnement, cet approvisionnement revient moins cher au tritrateur.
- Privilégier le critère proximité dans l'affectation des sites d'enlèvement des approvisionnements.
- Sensibiliser les acteurs sur le respect des bonnes pratiques de collaboration entre confrères.

## VIII. MODALITÉS DE CAPITALISATION ET D'INTÉGRATION DES INNOVATIONS DE L'ORGANISATION DU CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT

L'un des atouts majeurs dans l'organisation des approvisionnements des huiliers burkinabè en graine de coton est leur regroupement en organisations professionnelles fédérant les besoins des membres et servant d'interlocuteurs entre ces derniers et leurs différents partenaires financiers et commerciaux.

En effet, les résultats issus de l'analyse des données collectées et des entretiens réalisés auprès des acteurs révèlent que les acteurs de la trituration sont suffisamment bien organisés. Environ 98% des unités interrogées affirment appartenir à une organisation professionnelle. Cette situation permet la concertation entre les acteurs pour mieux organiser le fonctionnement des huileries, notamment leur circuit d'approvisionnement.

Cette organisation offre aux acteurs de disposer de cadres de concertation susceptibles de leur permettre de bien s'organiser pour atteindre des niveaux élevés de performance.

Elle a permis aux organisations de triturateurs de mettre en oeuvre plusieurs pratiques innovantes. Au nombre de celles-ci, on peut citer la recherche de financement auprès de partenaires financiers pour préfinancer l'achat de graines pour le compte des membres, l'aval fourni aux membres par le biais de la caution solidaire dans les institutions financières.

Même s'il est vrai que des difficultés ont émaillé ces expériences, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de pratiques innovantes qui méritent d'être capitalisées.

Pour ce faire, certaines mesures coercitives des insuffisances relevées çà et là par les membres des groupements sont à prendre en compte. Il s'agit notamment :

- d'améliorer la gouvernance associative des groupements ;
- d'instaurer un climat de transparence dans la définition des critères de détermination des allocations individuelles de graines pour les membres ;
- de mettre en place un mécanisme de suivi du crédit/endettement des membres de sorte à ce que l'insolvabilité d'un ou de quelques membres n'altère la confiance entre le groupement et les institutions financières partenaires ;
- de définir un plan de renforcement des capacités des membres en matière de gestion financière ;

Une autre modalité de capitalisation et d'intégration des innovations de l'organisation du circuit d'approvisionnement peut consister à faire en sorte que l'exploration de sources alternatives d'approvisionnement identifiées dans la sous région soit portée par une faitière d'huiliers burkinabè.

## IX. ANALYSE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES APPROVISIONNEMENTS.

### IX.1 Analyse des modalités de financement mis en œuvre

Le stock de matières premières (graine de coton) constitue de loin le poste le plus important entrant dans la constitution du besoin en fonds de roulement des huileries, car elles ont toutes la contrainte de déboursier en une seule période de très importantes sommes pour financer l'achat de la graine de coton devant servir pour toute leur campagne de trituration. Ce décaissement intervient le plus souvent en début de campagne c'est-à-dire au moment où la plupart des huileries sont en arrêt d'activité.

Le traitement des données collectées sur le terrain révèle que seulement 4,26 % des huileries interrogées affirment ne pas faire recours au concours bancaire pour financer leur approvisionnement. Sinon la grande majorité (95,74 %) ont recours aux concours bancaires pour financer la constitution de leurs stocks de graine de coton.

Ainsi, au regard de la nature et du volume du concours financier, les acteurs de la trituration semblent s'orienter principalement vers le système bancaire classique.

Le recours au concours financier pour financer la constitution de stocks de graine par les huiliers a connu successivement deux modes opératoires :

- **Le premier mode opératoire** a consisté en ce que le groupement des huiliers négocie avec une institution financière pour contracter un concours bancaire suffisant pour financer l'achat de la graine de coton au profit de tous ses membres. Le groupement, une fois le financement obtenu, procédait au versement à la SOFITEX du montant correspondant à la valeur du quota de graine à lui attribué par celle-ci.

Ensuite, chaque membre devrait verser (en remboursement) au groupement le montant correspondant à sa propre allocation de graine avant de procéder à son enlèvement.

En analysant ce mode opératoire, on s'aperçoit que l'endettement du groupement n'avait que pour seul objectif de garantir le paiement à la SOFITEX du montant du quota de graine dont le groupement est attributaire. Il n'était pas une alternative au besoin de concours financier des membres du groupement puisque ces derniers étaient tenus de trouver des fonds pour d'abord rembourser le groupement avant de s'approvisionner en

graine. Pour ce faire, chacun des membres est donc obligé de négocier individuellement un concours financier auprès de sa banque.

A l'évidence, ce mode opératoire comporte des inconvénients. En effet, l'achat d'un stock de graine nécessite la négociation de deux concours financiers : celui négocié par le groupement et celui négocié par le membre. Ces deux concours qui donnent naturellement des frais et intérêts sont répercutés sur le même stock de graine avec pour incidence une augmentation du coût d'achat de la graine par le membre. Cet inconvénient n'a pas permis à ce mode opératoire de prospérer et il a été abandonné au profit du deuxième mode opératoire.

- **Le deuxième mode opératoire** quant à lui a consisté à éliminer l'écueil du premier mode c'est-à-dire faire en sorte que le même stock n'ait pas à faire l'objet de deux concours financiers avec leurs implications financières (frais et intérêts financiers). Pour ce faire, dans ce mode opératoire, le groupement ne versera plus de fonds à la SOFITEX et n'aura donc plus à négocier plus un concours bancaire. Il offrira juste sa **caution solidaire** aux membres qui négocieront personnellement des concours individuels pour financer l'achat de leur graine. Sur cette base, le membre qui obtient le concours bancaire (généralement grâce à la caution solidaire du groupement) verse directement, auprès de la SOFITEX, le montant correspondant à son allocation individuelle de graine puis procède à son enlèvement.

Ce mode opératoire qui a l'avantage de rassurer les institutions financières (grâce à la caution solidaire), la SOFITEX (règlement garanti du prix par le tritrateur) et le tritrateur (réduction des charges financières liées au concours financier obtenu) a bien fonctionné pendant quelques années avant de connaître des difficultés. Aux dires des acteurs interrogés au moment où ce mode opératoire était utilisé : « ..... les banques faisaient la cours aux huiliers. .... Lorsque le groupement les conviait à une rencontre, ce sont les premiers responsables de ces institutions qui y accouraient.....mais maintenant, quand on les invite, ils envoient des subalternes; parfois même, ils ne répondent plus ... », affirment plusieurs acteurs interrogés.

A l'analyse des explications fournies par les différents acteurs concernés (tritrateurs, groupements de tritrateurs et banquiers) par la question du financement des

approvisionnements des huiliers, plusieurs raisons expliqueraient cette rupture de confiance entre les institutions financières et les huileries :

- la crise liée à la mévente des huiles locales face à la concurrence déloyale imprimée par les huiles d'importation. En effet, après avoir contracté des prêts pour l'achat de la graine, les huiliers se sont retrouvés avec des stocks invendus d'huiles. Le prix de vente d'un bidon d'huile de vingt litres est passé de douze milles (12 000) FCFA à huit mille (8 000) FCFA, soit une perte de quatre mille (4 000) FCFA par bidon c'est-à-dire une baisse de 33,33%
- le faible niveau d'éducation financière de certains acteurs. En effet, plusieurs acteurs qui ont bénéficié de facilités pour l'obtention du concours n'ont pas su faire la différence entre le fonds de roulement et les profits issus de l'activité. Des fonds obtenus pour le financement des stocks ont souvent été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations.

En conséquence, les échéanciers de remboursement ne sont plus tenus et on assiste à la naissance d'un stock consistant d'impayés entre les membres et les institutions de crédit, avec pour corollaire une détérioration prononcée de la relation de confiance qui avait jusque là existé entre huiliers et banquiers.

De nos jours, tant les groupements d'huiliers aussi bien que plusieurs huiliers sont dans une situation d'impasse pour le financement de leurs approvisionnements en graine. Chaque huilier doit à présent négocier individuellement le concours financier avec les institutions financières qui, du fait de la rupture de confiance, accordent les crédits avec de plus en plus de parcimonie.

Il est même ressorti des entretiens réalisés que ne pouvant plus obtenir de concours bancaires pour financer leur approvisionnement en graine de coton, certains huiliers en sont réduits à louer leurs unités de trituration à d'autres personnes qui utilisent ainsi l'identité et les documents de l'huilier pour acheter les graines et les triturer dans son unité contre le versement d'un loyer.

## **IX.2 Recommandations pour une amélioration des modalités de financement**

A l'analyse des réalités du sous secteur de la trituration de la graine de coton, l'importance pour les huileries de disposer de facilités de mobilisation de concours financiers pour financer

leur besoin en fonds de roulement n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il urge de trouver des voies et moyens pour rétablir le climat de confiance qui prévalait entre les institutions financières et les huiliers (individus comme groupements).

A cet effet, il peut être formulé les recommandations suivantes :

- ✍ au regard de l'apport énorme du secteur de la trituration de la graine de coton à l'économie nationale, en termes de création d'emplois et de richesses, il importe que les autorités prennent des mesures d'encadrement et de lutte contre la concurrence déloyale des huiles d'importation qui créent des méventes des huiles domestiques;
- ✍ un renforcement des capacités devrait être fait au profit des huiliers ainsi que de leurs organisations professionnelles afin d'améliorer leur niveau d'éducation financière;
- ✍ Evaluer le stock d'impayés de chaque groupement et mettre en place (ou négocier avec les institutions financières avec l'accompagnement de l'Etat) une stratégie ou un mécanisme d'apurement dans les plus brefs délais pour repartir sur de nouvelles bases avec les institutions financières. La mise en place d'un fonds de garantie pour de nouveaux concours assortie d'un plan d'apurement de l'encours de dette pourrait, par exemple, permettre de recréer la confiance entre les banques et les huiliers.

## CONCLUSION

L'analyse de la filière huilerie confirme l'importance de cette activité dans le paysage industriel du Burkina Faso. La filière contribue à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle apporte une contribution non négligeable à la croissance économique du pays.

Seulement, la principale difficulté de la filière huilerie demeure l'insuffisance de la graine de coton pour la trituration. Certaines unités de trituration fonctionnent à peine pendant 3 mois ; d'autres unités renoncent à démarrer leurs presses pour une si courte période d'activité, eu égard aux coûts que cela occasionne.

Cette situation a amené des unités de trituration à se tourner vers les pays voisins pour rechercher des solutions, notamment le Bénin et la Côte d'Ivoire. Il existe d'autres sources alternatives d'approvisionnement en graine de coton. Seulement, l'exploitation de ces sources ne semble pas durable, eu égard à l'importance des coûts supportés pour obtenir la graine. Les surcoûts varient entre +25,56 et + 33,33 % selon les sources. Une telle situation affecte naturellement la compétitivité des unités de trituration qui font recours à ces sources d'approvisionnement.

Face à cette situation, les acteurs devraient s'organiser pour assurer la durabilité des sources d'approvisionnement en graine des unités de trituration. Dans ce sens, il est indispensable d'assainir le sous-secteur et d'entreprendre des actions visant à accroître la production de coton ou de diversifier, à moyen et long termes, les sources alternatives d'approvisionnement.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BNETD, 2013. *Etude de faisabilité et d'élaboration d'un programme d'action détaillé pour la promotion des filières oléagineuses graines de coton et du palmier à huile dans l'espace UEMOA*. Volume 1 rapport diagnostic

FAO, 2016. Analyse des incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso, par A.F. Ouédraogo, B. Lanos, et A. Mas Aparisi. Série de notes techniques, SAPAA. Rome, 64 p.

Song-Naba F., 2016. Entreprises informelles de transformation agroalimentaire au Burkina Faso : entre impératifs sanitaires et réalités économiques. *Revue Congolaise de Gestion*, 1 (21-22) : 125-155

USAID, 2010. Co-produits ou sous-produits du secteur coton des pays du C-4? Auteurs Valerie Kelly, Sonja Perakis, Boubacar Diallo et Niama Nango Dembélé

HOUGNI A., Transfert de technologies et de savoir -faire pour le développement des coproduits du coton : Etude de faisabilité dans les pays du C4

## **ANNEXES**

Annexe n°1: Termes de référence de l'étude

Annexe n°2: Listes des personnes rencontrées

Annexe n°3: Questionnaires d'enquête

Annexe n°4: Guides d'entretien

Annexe n°5: Quelques documents administratifs et/ou réglementaires sur la graine de coton

## ANNEXE I : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

## ANNEXE II

## Liste des personnes rencontrées dans la cadre de l'étude

N°1	Nom & Prénom (s)	Structure	Contact
1	BARO Daouda	HSF	70 20 49 96
2	BARO Siaka	GHB-GIE	
3	BARRO Salifou	SOFIB	70 24 36 84
4	BELEM Lassané	FASO COTON	70 17 48 43
5	BENI T. Serge	Bank Of Africa	70 21 72 93
6	COULIBALY Adama	CORIS BANK International	70 21 83 18
7	KAGONE Moustapha Junior	OMORY	70 73 74 82
8	KARGOUGOU Lassana	SOFITEX	
9	MAÏGA Mariam	SOGEA	
10	MAIGA/KAGONE Mariam	OMORY	61 76 30 60
11	Mme KOUYATE/DIANE	SOFIB	
12	NAÏM Mohamed	WATAN	70 25 28 15
13	OUATTARA Julien	SOFIB	
14	OUEDRAOGO François De Salles	SOCOMA	70 20 34 14
15	SALAMATAO A. Moctar	SOGEA	70 16 33 00
16	SANOU Ibrahim	SOGEA	
17	SANOU Moussa	HBM	70 35 37 90
18	SANOU Omar	SOGEA	
19	SINON Salifou	GTPOB	70 20 47 19
20	TRAORE Alassane	SOCOMA	78 81 07 30
21	TRAORE Siaka	SOFITEX	

## ANNEXE III-1

## QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX FAITIÈRES DES HUILIERS

La présente étude commanditée par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre du résultat 1.1.A du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO): "*les entreprises de la filière huilerie et dérivés de coton produisent des produits compétitifs de qualité échangés sur le marché national et régional*". Le PACAO vise à juguler les difficultés limitant la compétitivité des entreprises en Afrique de l'Ouest (Coût élevé des principaux facteurs de production, faible accès au financement bancaire, faible capacité de transformation, faible capacité de l'innovation et de la recherche, etc.)

Dans la filière huilerie, la non disponibilité de la graine de coton constitue une préoccupation majeure; **Ce qui contraint la plupart des entreprises à travailler à mi-temps**. La présente étude vise à permettre de lever cette contrainte. Son objectif général qui est d'*identifier les différentes sources d'approvisionnement possibles en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des trois sociétés cotonnières à satisfaire la demande en graine de coton au Burkina Faso*. Elle est conduite par le Cabinet PCI Burkina.

## I. IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DE LA FAITIÈRE

I.1. Nom et sigle de la faitière ...../.....

I.2. Siège de la faitière: Région /...../ Province/...../  
Ville /...../

I.3. Couverture territoriale  
/...../

I.4. Date de création /...../

I.5. Forme juridique /...../

I.6. Nom du  
responsable.....  
.....

I.7. Numéro de  
téléphone.....  
.....

**I.8.** Principaux objectifs poursuivis  
.....**I.9.** Nombre des membres en 2020: /...../**I.10.** Nombres de membres actifs en 2020: Hommes /...../ Femmes  
/...../**I.11.** Nombre d'employés permanents en 2020: Hommes /...../ Femmes  
/...../**I.12.** Nombre d'employés temporaires en 2020: Hommes /...../  
Femmes /...../**I.13.** Services effectivement rendus aux membres  
.....**I.14.** Avez-vous déjà bénéficié de l'appui d'un projet / programme ? Oui  
/...../ Non /...../**I.15.** Si oui remplir le tableau suivant:

Projet/programme	Année/période	Type d'appui	Commentaire

**I.16.** La faitière est-elle affiliée à une autre(ou d'autres) organisation (s)  
professionnelle(s)?

Oui /...../ Non /...../

**I.17.** Si oui,  
lesquelles?.....  
.....**I.18.** Principaux objectifs poursuivis  
.....**II. APPROVISIONNEMENT DES MEMBRES EN GRAINE DE COTON****II.1.** Votre faitière participe -t- elle à l'approvisionnement de ses membres en graine de  
coton?

Oui /...../ Non/...../

**II.2.** Si oui, dites comment?

.....

**II.3.** Quelles sont les conditions et modalités d'accès de ses membres aux approvisionnements facilités par la faitière?

.....

**II.4.** Comment se fait la répartition des quantités de graines de coton entre les membres?

.....

**II.5.** Citez (par ordre d'importance) vos sources d'approvisionnement en graines de coton au cours des 5 dernières années ?

Ordre d'importance	Source	Volume moyen annuel de graines de coton (en tonne)	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)
1			
2			
3			

**II.6.** de Quelles sont les principales difficultés éprouvées par vos membres à profiter des facilitations de la faitière dans le cadre de leur d'approvisionnement en graine de coton ?

.....  
 .....

**II.7.** Comment font-ils pour les surmonter?

.....  
 .....

**II.8.** Selon vous comment peut-on faire pour que les membres profitent mieux de ce service rendu par la faitière dans le cadre de leur approvisionnement en graine de coton?

.....  
 .

**II.9.** Avez-vous connaissance d'autres sources d'approvisionnement en graine de coton auxquelles ont recours les huileries burkinabé? Oui /...../ Non/...../

**II.10.** Si oui, lesquelles?

Ordre d'importance	Source	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)
1		
2		
3		

**II.11.** Les sources locales d'approvisionnement vous permettent-elles de couvrir vos besoins en graines de coton ? Oui /...../ Non/...../

**II.12.** Si non à quel taux estimez- vous la couverture de vos besoins en graine de coton à partir des sources locales ?.....%

**II.13.** Comment gérez-vous ce déficit en graine de coton ?

- a) Recours à des sources étrangères /...../  
 b) Arrêt des activités /...../  
 c) Utilisation d'autres matières premières à préciser/...../  
 Soja /...../ Arachide/...../ Tournesol/...../ Sésame/...../ Autres /...../  
 d) Autres : /...../

**II.14.** Avez-vous connaissance d'autres sources potentielles d'approvisionnement en graine de coton ?

Oui /...../ Non /...../

**II.15.** Si oui, lesquelles ?

Ordre d'importance	Source potentielle	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)	Conditions d'accès
1			
2			

**II.16.** Qu'est-ce qui vous empêche de vous approvisionner auprès de ces sources ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**II.17.** Y a-t-il des avantages à faire recours à ces sources potentielles d'approvisionnement?

Oui /...../ Non /...../

**II.18.** Si oui, lesquels?

.....  
 .....  
 .....  
 .

**II.19.** Comment ces sources potentielles peuvent-elles être mises à contribution pour mettre plus de graine de coton à la disposition des huileries burkinabé?

.....  
 .....  
 .....

**II.20.** Si la faitière ne participe pas à l'approvisionnement de ses membres, dites pourquoi?..

.....  
 .....  
 .....  
 .....

### III. ACCES ET DISPONIBILITE DE LA GRAINE

**III.1.** Capacité annuelle potentielle de transformation de vos membres

.....

**III.2.** Capacité annuelle effective de transformation de vos membres

.....

**III.3.** Durée moyenne de la campagne de vos membres.....mois

Préciser les mois couverts par

l'activité.....

.....

**III.4.** Si durée inférieure à douze mois, dites

pourquoi?.....

.....  
 .....

**III.5.** A votre avis que faut-il faire pour assurer un approvisionnement permanent de vos membres en graines de coton?

.....  
 .....

**III.6.** Quelle est le tonnage annuel moyen de graines transformées au cours des trois dernières années par vos membres.

Année	2017	2018	2019	2020
Tonnage annuel de graine transformée par vos membres				

**III.7.** Quelle clé de répartition de la graine pouvez-vous proposer pour la graine de coton produites par les sociétés cotonnières de manière à améliorer sa disponibilité pour vos membres?

.....  
.....

**III.8.** Quels sont les principaux fournisseurs de votre faitière pour l'approvisionnement de vos membres en graine de coton?

.....  
.....

**III.9.** Quelles sont les conditions d'accès de votre faitière aux sources d'approvisionnement en graine pour vos membres?

.....  
.....  
.....

**III.10.** Quelles sont vos principales contraintes pour l'approvisionnement de vos membres en graines de coton d'huile ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

**III.11.** Quelles peuvent être les solutions selon vous ?.

.....  
.....  
.....  
.....

**III.12.** Avez-vous connaissance d'autres sources étrangères auprès desquelles la faitière pourrait faciliter l'approvisionnement de ses membres? Oui /...../  
Non /...../

**III.13.** Si oui lesquelles?

.....  
.....  
.....

**III.14.** Quelles sont leurs conditions et modalités d'accès?

.....  
 .....

**III.15.** Y a t il des avantages à recourir à ces sources? Oui /...../ Non  
 /...../

**III.16.** Si oui, lesquels

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

#### IV. ACCES ET MODES DE FINANCEMENT

**IV.1.** Comment financez-vous vos opérations d'approvisionnement en graine de coton?

Sources de financements	Pourcentage de finance total
Fonds propres	
Crédits bancaires	
Crédits fournisseurs	
Autres (préciser)	

**IV.2.** Quels sont les principaux partenaires pour le financement de vos approvisionnements en graines de coton?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**IV.3.** Quelles sont leurs conditions et modalités de financement?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**IV.4.** Quelles sont les principales contraintes de financement que vous rencontrez avec vos partenaires financiers actuels ?

.....  
.....  
.....  
.....

**IV.5.** Quelles sont les principales contraintes de financement que vous rencontrez en général ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

**IV.6.** Quelles peuvent être les solutions à ces difficultés selon vous ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

**IV.7.** Quelle appréciation faites-vous des conditions d'accès au crédit pour vos membres ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Merci pour votre disponibilité!**

## ANNEXE III-2

## QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX HUILIERS

La présente étude commanditée par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre du résultat 1.1.A du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO): "*les entreprises de la filière huilerie et dérivés de coton produisent des produits compétitifs de qualité échangés sur le marché national et régional*". Le PACAO vise à juguler les difficultés limitant la compétitivité des entreprises en Afrique de l'Ouest (Coût élevé des principaux facteurs de production, faible accès au financement bancaire, faible capacité de transformation, faible capacité de l'innovation et de la recherche, etc.)

Dans la filière huilerie, la non disponibilité de la graine de coton constitue une préoccupation majeure; **Ce qui contraint la plupart des entreprises à travailler à mi-temps**. La présente étude vise à permettre de lever cette contrainte. Son objectif général qui est d'*identifier les différentes sources d'approvisionnement possibles en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des trois sociétés cotonnières à satisfaire la demande en graine de coton au Burkina Faso*. Elle est conduite par le Cabinet PCI Burkina.

## V. IDENTIFICATION DE L'UNITE

V.1. Région /...../

V.2. Province /...../

V.3. Ville /...../

V.4. Zone cotonnière /...../ 1=SOFITEX, 2=FASOCOTON,  
3=SOCOMAV.5. Nom de  
l'unité: /...../  
...../

V.6. Date de création /...../

V.7. Forme juridique /...../ 1=SA, 2=SARL, 3= Autre à préciser  
/...../V.8. Capacité théorique installée de trituration de graine de coton (en tonnes)  
/...../

V.9. Capacité réelle de trituration de graine de coton (en tonnes) /...../

V.10. Quantité de graine de coton triturée au cours des trois dernières années (en tonnes):

2018 /...../ 2019 /...../2020/...../

V.11. Nombre d'employés permanents en 2020: Hommes /...../ Femmes /...../

V.12. Nombre d'employés temporaires en 2020: Hommes /...../ Femmes /...../

V.13. Avez-vous déjà bénéficié de l'appui d'un projet / programme ? Oui /...../ Non/...../

V.14. Si oui remplir le tableau suivant

Projet/programme	Année/période	Type d'appui	Commentaire

V.15. Etes-vous affiliés à une ou des associations ou regroupements professionnels? Oui /...../ Non /...../

V.16. Si oui, lequel ou lesquels:.....

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

V.17. Quels services cette association (ou regroupement professionnel) vous rend-t-elle?

Assistance technique /...../

Formation /...../

Financement des activités /...../

Appui à la recherche de financement /...../

Appui à la recherche de graine de coton /...../

V.18. Quelle appréciation faites-vous de ces services?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V.19. Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer ces services?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## VI. IDENTIFICATION DES SOURCES ACTUELLES ET POTENTIELLES D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON

VI.1. Citez (par ordre d'importance) vos sources d'approvisionnement en graines de coton au cours des 5 dernières années ?

Ordre d'importance	Source	Volume moyen annuel de graines de coton (en tonne)	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)
1			
2			
3			
4			
5			

VI.2. Avez-vous connaissance d'autres d'approvisionnement en graine de coton auxquelles ont recours les huileries burkinabé? Oui /...../ Non/...../

**VI.3.** Si oui, lesquelles?

Ordre d'importance	Source	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)
1		
2		
3		
4		
5		

**VI.4.** Les sources locales d'approvisionnement vous permettent-elles de couvrir vos besoins en graines de coton ? *Oui /...../ Non/...../*

**VI.5.** Si non à quel taux estimez- vous la couverture de vos besoins en graine de coton à partir des sources locales ?.....%

**VI.6.** Comment gérez-vous ce déficit en graine de coton ?

- a) Recours à des sources étrangères /...../
- b) Arrêt des activités /...../
- c) Utilisation d'autres matières premières à préciser /...../  
Soja /...../ Arachide/...../ Tournesol/...../ Sésame/...../ Autres /...../
- d) Autres: /...../

**VI.7.** Avez-vous connaissance d'autres sources potentielles d'approvisionnement en graine de coton?

Oui /...../ Non /...../

**VI.8.** Si oui, lesquelles?

Ordre d'importance	Source potentielle	Locale ou Etrangère (1=Local 2= Etrangère)	Conditions d'accès
1			
2			
3			
4			

5			
---	--	--	--

**VI.9.** Comment ces sources potentielles peuvent être mises à contribution pour mettre plus de graine de coton à la disposition des huileries burkinabé?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**VII. Préoccupations liées à la disponibilité de la graine de coton**

**VII.1.** Quelle est votre capacité annuelle effective de trituration de gaine de coton?  
/...../

**VII.2.** Durée de la campagne.....mois Préciser les mois couverts par l'activité.....

**VII.3.** Quelles appréciations faites-vous de la disponibilité de la graine de coton au Burkina Faso?

.....

.....

.....

.....

.....

**VII.4.** Comment s'organise l'approvisionnement de votre unité en graine de coton?

.....

.....

.....

.....  
.....

**VII.5.** Quelles appréciations faites-vous de la répartition actuelle de la graine de coton entre huileries?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**VII.6.** Quelles propositions pouvez-vous faire pour améliorer la répartition de la graine entre huileries ?

.....  
.....  
.....

**VII.7.** Quelles sont les principales contraintes d'approvisionnement auprès de vos sources actuelles ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

**VII.8.** Quelles sont selon vous les solutions à ces contraintes ?.....

.....  
.....  
.....

**VII.9.** Y a-t-il des contraintes particulières qui vous empêchent de vous approvisionner auprès des sources potentielles? Oui /...../ Non /...../

**VII.10.** Si oui lesquelles ?.....

.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

**VII.11.** Quelles propositions de solutions proposez-vous pour lever ces contraintes ?

.....  
.....  
.....  
.....

**VIII. CONDITIONS ET ITINERAIRES D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINE DE COTON**

**VIII.1.** Pouvez-vous nous décrire les conditions et itinéraires de vos approvisionnements en graines de coton ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**VIII.2.** Etes-vous satisfaits de ces conditions et itinéraires?    Oui    /...../  
Non /...../

**VIII.3.** Si non, pourquoi?

.....  
.....  
.....  
.....

**VIII.4.** Quelles propositions pouvez-vous faire pour améliorer les conditions et itinéraires actuels d'approvisionnement?

.....  
.....  
.....  
.....

**VIII.5.** Avez-vous connaissance d'autres itinéraires d'approvisionnement en graine de coton?

Oui    /...../    Non /...../.

**VIII.6.** Si oui, lesquels?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## IX. MODALITES DE FINANCEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN GRAINE DE COTON

**IX.1.** Comment financez-vous votre approvisionnement en graine de coton?

Sources de financements	Pourcentage de finance total
Fonds propres	
Crédits bancaires	
Crédits fournisseurs	
Autres (préciser)	

**IX.2.** Comment financez-vous les autres aspects (équipements, renforcement de capacité, emballages, etc.) de votre activité?

Sources de financements	Pourcentage de finance total
Fonds propres	
Crédits bancaires	
Crédits fournisseurs	
Autres (préciser)	

**IX.3.** Quelles sont les principales contraintes que vous rencontrez pour le financement de vos approvisionnements en graine de coton?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**IX.4.** Quelles peuvent être les solutions à ces contraintes, selon vous ?.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**IX.5.** Quelle appréciation faites-vous des conditions d'accès au crédit au Burkina Faso ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Nous vous remercions pour votre disponibilité**

## ANNEXE IV-1

## GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SOCIÉTÉS COTONNIÈRES

La présente étude commanditée par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre du résultat 1.1.A du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO): "*les entreprises de la filière huilerie et dérivés de coton produisent des produits compétitifs de qualité échangés sur le marché national et régional*". Le PACAO vise à juguler les difficultés limitant la compétitivité des entreprises en Afrique de l'Ouest (Coût élevé des principaux facteurs de production, faible accès au financement bancaire, faible capacité de transformation, faible capacité de l'innovation et de la recherche, etc.)

Dans la filière huilerie, la non disponibilité de la graine de coton constitue une préoccupation majeure; **Ce qui contraint la plupart des entreprises à travailler à mi-temps**. La présente étude vise à permettre de lever cette contrainte. Son objectif général qui est d'*identifier les différentes sources d'approvisionnement possibles en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des trois sociétés cotonnières à satisfaire la demande en graine de coton au Burkina Faso*. Elle est conduite par le Cabinet PCI Burkina.

## X. IDENTIFICATION

X.1. Région /...../ Province/...../ Ville  
/...../

X.2. Société cotonnière /...../ 1=SOFITEX, 2=FASOCOTON,  
3=SOCOMA

X.3. Nom et prénom du répondant /...../

X.4. Numéro de téléphone /...../

X.5. Service du répondant au sein de la société /...../

X.6. Fonction du répondant au sein de la société /...../

X.7. Nombre d'usines d'égrenage fonctionnelles de la société en 2020:  
/...../

## XI. Production et répartition des grains de coton

XI.1. Quelle est votre production de graine de coton des 5 dernières années ?

Année	Volume (t)
2019	
2018	
2017	
2016	
2015	

**XI.2.** Quel usage faites-vous de ces graines ? Préciser en tonnes

	2019	2018	2017	2016	2015
Huileries					
Autres industrie à préciser					
Ménages					
Exportation					
Autre à préciser					

**XI.3.** Pouvez-vous lister les huileries qui s'approvisionnent en graine de coton auprès de vous?

No	Huilerie	Pays	Contact si possible	Ville d'implantation	Nom de votre/vos unité (s) fournisseurs
1					
2					

**XI.4.** Comment décidez-vous de la répartition de volume entre les huileries et les autres demandeurs de graines de coton ?.....

.....

.....

.....  
.....  
.....

**XI.5. Comment décidez-vous (critères) de la répartition de volume entre les huileries demandeurs de graines de coton ?.....**

.....  
.....  
.....

**XI.6. Y a-t-il un cadre de concertation avec les demandeurs (les huileries notamment) pour la répartition des graines de coton ? Oui  Non**

**XI.7. Sinon, un tel cadre est-il envisageable ? Oui  Non**

**XI.8. Si ce n'est pas envisageable pouvez-vous dire pourquoi ?.....**

.....  
.....  
.....

**XI.9. Y a-t-il des contraintes liées à cette répartition? Oui  Non**

**XI.10. Si oui, lesquelles.....**

.....  
.....  
.....

**XI.11. Quelles observations/commentaires pouvez-vous faire concernant la répartition actuelle de la graine de coton entre les différents demandeurs.....**

.....  
.....  
.....

## Nous vous remercions pour votre disponibilité

### ANNEXE IV-2

#### GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES BANQUES

La présente étude commanditée par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre du résultat 1.1.A du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO): "*les entreprises de la filière huilerie et dérivés de coton produisent des produits compétitifs de qualité échangés sur le marché national et régional*". Le PACAO vise à juguler les difficultés limitant la compétitivité des entreprises en Afrique de l'Ouest (Coût élevé des principaux facteurs de production, faible accès au financement bancaire, faible capacité de transformation, faible capacité de l'innovation et de la recherche, etc.)

Dans la filière huilerie, la non disponibilité de la graine de coton constitue une préoccupation majeure; **Ce qui contraint la plupart des entreprises à travailler à mi-temps.** La présente étude vise à permettre de lever cette contrainte. Son objectif général qui est d'*identifier les différentes sources d'approvisionnement possibles en graine de coton afin de faire face à l'impossibilité actuelle des trois sociétés cotonnières à satisfaire la demande en graine de coton au Burkina Faso.* Elle est conduite par le Cabinet PCI Burkina.

#### XII. IDENTIFICATION

XII.1. Dénomination de la banque :

.....

XII.2. Capital social :

.....

XII.3. Secteurs prioritaires de financement :

.....

.....  
 .....  
 .....  
 .....

#### XIII. MODALITES D'ACCES AU CREDIT PAR LES HUILLERIES ET CAPACITES DE REMBOURSEMENT

**XIII.1.** Les conditions pour accéder au crédit diffèrent-elles pour les huileries ?.....

**XIII.2.** Si oui, quelles sont les dispositions spécifiques ?

.....  
 .....  
 .....

**XIII.3.** Si non, quelle sont les conditions globales ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**XIII.4.** Comment appréciez-vous les capacités de remboursement des crédits par les huileries ?

.....

**XIII.5.** Avez-vous enregistré des impayés ? Oui  Non

**XIII.6.** Avez-vous enregistré des retards importants de paiement ? Oui  Non

**XIII.7.** Si oui, retard moyen.....

**XIII.8.** Si vous aviez enregistré des impayés, veuillez nous communiquer les montant pour les cinq dernières années.

Année	Montant (F CFA)
2020	
2019	
2018	
2017	
2016	

**XIV. MODALITES INNOVANTES DE FINANCEMENT DES HUILLERIES**

**XIV.1.** Quelles appréciations globales faites-vous des modalités de financement des activités des huiliers ? (opportunités, contraintes, risques financiers, etc.) .....

.....

.....

.....

**XIV.2.** Pensez-vous qu'il est possible d'assouplir ou de proposer d'autres modalités d'accès au crédit adaptées à la situation des huilleries ? .....

.....

.....

**XIV.3.** Quelles sont les conditions à réunir pour l'effectivité des nouvelles modalités ? .....

.....

.....

**Merci de votre disponibilité**

ANNEXE V

Quelques documents administratifs et réglementaires sur la graine de coton